



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 27 août 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Quatre (4) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 2018-07-03
- 4- Correspondance pour décision
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
- 8- Constat de vacance au conseil municipal
- 9- Acquisition du lot 4 800 334 du cadastre du Québec
- 10- Renouvellement bail d'occupation du domaine municipal
- 11- Projet PIQM-MADA n° 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel
 - a) Signature du protocole d'entente
- 12- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont
 - a) Décompte n° 2 et réception provisoire des travaux d'infrastructures
 - b) Décomptes finaux surveillance volet de chantier et volet ingénierie
- 13- Remplacement d'un ponceau du chemin du Chenal-du-Moine, Décharge des vingt
 - a) Décompte final n° 3 et réception définitive remplacement du ponceau du chemin du Chenal-du-Moine à la Décharge des vingt
- 14- Programme pour l'amélioration du réseau routier
- 15- Éclairage public
 - a) Mandat électricien pour le remplacement de l'éclairage public
 - b) Mandat conversion des luminaires au DEL
- 16- Inondation printanière 2017
 - a) Autorisation d'acceptation de cession du lot 4 800 776 du cadastre du Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- b) Autorisation d'acceptation de cession du lot 4 800 680 du cadastre du Québec
- 17- Acquisition de deux (2) conteneurs semi-enfouis
- 18- Règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans.
 - a) Adoption du règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans
- 19- Règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle
- 20- Règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
- 21- Règlement n° 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 22- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Association des artisans du Bas-Richelieu, salon des métiers d'art
 - b) Demande don ou commandite Fondation du Cégep
- 23- Informations diverses
- 24- Autres affaires
- 25- Questions du public
- 26- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-08-18

-séance ordinaire du 2018-07-03

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 tel que présenté à l'exception de la résolution n° 08-07-18 qui doit se lire comme suit:

Réalisation complète de l'objet du règlement n° 517-2017 à coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 517-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement; considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 016 755 \$;

Considérant qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 122 900 \$ a été financée de façon permanente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire approprier les subventions versées par la TECQ 2014-2018 au montant de 554 745 \$;

Considérant qu'il existe un solde de 812 391 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des *Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* qui ne peut être utilisé à d'autres fins; considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 517-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le montant de la dépense du règlement n° 517-2017 soit réduit de 1 273 523 à 1 016 755 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement n° 517-2017 soit réduit de 935 291 \$ à 122 900 \$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 517-2017, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel approprie la subvention versées par la TECQ 2014-2018 au montant de 554 745 \$, selon les conditions prévues au bilan du 18 octobre 2017 joint en annexe;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 517-2017, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a utilisé une somme de son fonds général de 878 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

Aucune correspondance pour décision.

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

03-08-18

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉ

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

04-08-18

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 49 344,59 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juillet 2018 ainsi qu'un déboursé de 26 606,41 \$ pour la période comprise entre le 4 juillet et le 26 août 2018;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 4 juillet au 26 août 2018 pour un montant de 225 120,66 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

CONSTAT DE VACANCE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une lettre de démission de la conseillère du district n° 6 madame Geneviève Paradis, et constate donc qu'en date du 20 août 2018, il y a vacance au poste du district n° 6. Dans les trente (30) prochains jours, le directeur général et secrétaire-trésorier en sa qualité de président d'élection choisira la date prévue du scrutin.

ACQUISITION DU LOT 4 800 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC

05-08-18

Considérant la fermeture du Théâtre du Chenal-du-Moine depuis près de trois (3) ans; attendu que le lot 4 800 334 du Cadastre du Québec, sur lequel est situé ce théâtre, est contigu à la propriété municipale; considérant la mise en vente de cet immeuble par le propriétaire et le souhait de la municipalité de l'acquérir à des fins municipales; attendu que l'acquisition du lot 4 800 334 est une opportunité qui se présente à la municipalité aux fins d'agrandir sa banque d'immeubles pour lui permettre d'envisager le développement de tout projet futur sans restriction, le cas échéant; considérant les termes de la promesse de vente déposée à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel le 15 août 2018; considérant qu'en vertu de cet acte de promesse de vente, le conseil d'administration du Théâtre du Chenal-du-Moine s'engage à céder l'immeuble en contrepartie du paiement de la somme de 237 090,00 \$, le tout en deux (2) paiements, soit :

- 67 000,00 \$ comptant au moment de la signature de l'acte de promesse de vente ;

- 170 090,00 \$ comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Considérant la résolution du conseil d'administration du Théâtre du Chenal-du-Moine signée le 1^{er} juillet 2018, laquelle l'autorise à exécuter toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de la promesse de vente mentionnée ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la promesse de vente signée par le Théâtre d'été de Ste-Anne-de-Sorel, le 15 août 2018 concernant l'immeuble identifié comme étant le lot 4 800 334 du Cadastre du Québec pour la somme de 237 090,00 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER la signature devant notaire de l'acte de vente à intervenir entre le Théâtre d'été de Ste-Anne-de-Sorel et la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour lui permettre d'acquérir l'immeuble identifié comme étant le lot 4 800 334 du Cadastre du Québec, le tout en lien avec la promesse d'achat;

D'AUTORISER monsieur le Maire, Michel Péloquin et le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, de signer tous les documents nécessaires afin de permettre la mise en œuvre de la promesse de vente et de la vente de cet immeuble entre le Théâtre d'été de Ste-Anne-de-Sorel et la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

Il est également résolu que le premier paiement de 67 000,00 \$ soit payé à même le surplus accumulé non affecté;

Quant à la somme de 170 090,00 \$, de celle-ci 100 000,00 \$ seront empruntés à même le fonds de roulement numéro 513-2016 et la balance résiduelle de 70 090,00 \$ sera puisée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

06-08-18

RENOUVELLEMENT BAIL D'OCCUPATION DU DOMAINE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a signé un bail d'empiètement sur une portion de son terrain en faveur des propriétaires du 932 chemin du Chenal-du-Moine; considérant qu'un nouveau bail est devenu nécessaire suite à un changement de propriétaire relativement à la propriété du 932 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que l'empiètement existe toujours et que la municipalité est d'accord à conclure un nouveau bail d'occupation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de conclure un nouveau bail d'empiètement avec monsieur Simon Benoit domicilié et résidant au 932, chemin du Chenal-du-Moine, aux mêmes conditions énumérées dans les baux précédents.

ADOPTÉE

07-08-18

PROJET PIQM-MADA N° 557834 AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

-Signature du protocole d'entente

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834, aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du parc Constant-Plante; considérant la lettre du 18 juin 2018 du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, monsieur Martin Coiteux et de la *ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation*, madame Francine Charbonneau; considérant que la réception du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser le maire Michel Péloquin à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente intervenu avec le ministère des



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du dossier PIQM 557834.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT

08-08-18

-Décompte n° 2 et réception provisoire des travaux d'infrastructures

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 2 et la réception provisoire concernant les travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont, exécutés en date du 22 août 2018, et préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 2 et à la réception provisoire des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont, au montant de 321 247,65 \$ à l'entrepreneur Mc BM inc.

ADOPTÉE

09-08-18

-Décomptes finaux surveillance volet de chantier et volet ingénierie

Considérant la réception des décomptes finaux pour la surveillance des travaux *volet ingénierie* en date du 31 juillet 2018 et volet chantier en date du 1^{er} août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture n° 201701101 relativement à la surveillance *volet ingénierie* des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont, au montant de 7 200 \$ plus taxes à monsieur Luc Brouillette, ingénieur et au paiement de la facture n° 0047 relativement à la surveillance *volet chantier* des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont, au montant de 3 450 \$ plus taxes à *LD Services et consultants*.

ADOPTÉE

REMPACEMENT D'UN PONCEAU DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE, DÉCHARGE DES VINGT

10-08-18

-Décompte final n° 3 et réception définitive remplacement du ponceau du chemin du Chenal-du-Moine à la Décharge des vingt

Considérant le dépôt du troisième décompte et réception définitive concernant les travaux exécutés en date du 31 juillet 2018, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 3 des travaux remplacement du ponceau du chemin du Chenal-du-Moine à la Décharge des vingt au montant de 5 656,44 \$ à l'entrepreneur Marobi Inc.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

11-08-18

PROGRAMME POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Considérant que les travaux relatifs au renouvellement des infrastructures pour l'aqueduc, la collecte des eaux usées et pluviale de la rue Dupont sont maintenant complétés; considérant que nous avons obtenu la confirmation du Ministère des Transports du Québec d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier; considérant que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés relativement au renouvellement des infrastructures pour l'aqueduc, la collecte des eaux usées et pluviale de la rue Dupont pour un montant subventionné de 5 000,00 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au Ministère des Transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses pour la rue Dupont dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

12-08-18

ÉCLAIRAGE PUBLIC

-Mandat électricien pour le remplacement de l'éclairage public

Considérant que la municipalité a entrepris de convertir l'ensemble des luminaires de rues au DEL; considérant que le 7 mai 2018 le Conseil mandatait l'*Entreprise électrique Rial inc.* pour effectuer la conversion des ampoules DEL fournies par la municipalité; considérant que l'*Entreprise électrique Rial inc.* ne pourra effectuer les travaux dans les délais requis et qu'elle souhaite abandonner son contrat; considérant qu'il serait avantageux d'annuler le contrat et de confier le mandat à une autre entreprise en électricité; considérant l'offre de service de l'*Entreprise électrique D.A. inc.*; considérant l'adoption du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour financer les dépenses des projets éco-énergétiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'*Entreprise électrique D.A. inc.* pour le remplacement de la totalité des luminaires d'éclairage fourni par la municipalité selon la soumission du 22 août 2018 au coût de 14 000 \$ plus taxes.

Que les dépenses reliées à ce contrat soient puisées à même la réserve financière n° 519-2017.

ADOPTÉE

13-08-18

-Mandat conversion des luminaires au DEL

Considérant que la municipalité a entrepris de convertir l'ensemble des luminaires de rues au DEL; considérant qu'il serait avantageux pour la municipalité de faire nettoyer et convertir l'ensemble des deux cents (200) luminaires HPS en DEL; considérant que cette façon de faire, très écologique permettra à la municipalité de conserver ses luminaires et de détourner de l'enfouissement une quantité impressionnante de bon matériel réutilisable; considérant l'offre de service de l'*Entreprise consultation Cardin Charland*; considérant l'adoption du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour financer les dépenses des projets éco-énergétiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater l'*Entreprise consultation Cardin Charland* pour la conversion des deux cents (200) luminaires HPS en DEL selon la soumission n° 1808 du 22 août 2018 au coût de 6 500 \$ plus taxes.

Que les dépenses reliées à ce contrat soient puisées à même la réserve financière n° 519-2017.

ADOPTÉE

INONDATION PRINTANIÈRE 2017

14-08-18

-Autorisation d'acceptation de cession du lot 4 800 776 du cadastre du Québec

Considérant les inondations printanières 2017 vécues sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret numéro 777-2017, le 19 juillet 2017; considérant le décret 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ; considérant que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leurs résidences; considérant que pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire doit céder, à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, la propriété où la résidence ne peut être conservée; considérant que la municipalité a reçu une demande dûment signée par le propriétaire de la résidence sise au 3129, chemin du Chenal-du-Moine soit le lot 4 800 776; considérant que le citoyen a obtenu son permis de démolition auprès de la municipalité et qu'il s'engage à respecter les conditions du permis; considérant que cette propriété ne peut être reconstruite selon la réglementation en vigueur; considérant que la municipalité n'engage aucun frais de notaire dans les dossiers de vente des propriétés survenus dans le cadre de ce décret; considérant que ces procédures sont une formalité auprès du *Ministère de la sécurité publique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil autorise, le directeur général et secrétaire-trésorier, Maxime Dauplaise à accepter la cession du terrain portant le numéro 4 800 776 du cadastre du Québec, après que le cessionnaire ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec.

Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

15-08-18

-Autorisation d'acceptation de cession du lot 4 800 680 du cadastre du Québec

Considérant les inondations printanières 2017 vécues sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret numéro 777-2017 le 19 juillet 2017; considérant le décret 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ; considérant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

que le propriétaire ne souhaite pas réparer sa propriété; considérant que pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire doit céder, à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, sa propriété sans bâtiment; considérant que la municipalité a reçu une demande dûment signée par le propriétaire de la résidence sise au 2600, chemin du Chenal-du-Moine soit le lot 4 800 680; considérant que cette propriété se situe en zone inondable 20-100 ans, selon la réglementation en vigueur; considérant que la municipalité n'engage aucun frais de notaire et/ou autres frais pour les dossiers en lien avec le décret; considérant que ces procédures sont une formalité auprès du Ministère de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Maxime Dauplaise à accepter la cession du terrain portant le numéro 4 800 680 du cadastre du Québec, après que le cessionnaire ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec.

Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

ACQUISITION DE DEUX (2) CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

16-08-18

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet local du pacte rural; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'*Aménagement du stationnement des rampes de mise à l'eau de la mairie*; considérant la soumission n° SAS20180426 révisée de *l'entreprise Ecoloxia groupe environnemental inc.* pour la fourniture et l'installation de deux conteneurs semi-enfouis à chargement frontal au coût de 18 463 \$ plus taxes et transport; considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de requérir les services de *l'entreprise Ecoloxia groupe environnemental inc.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *l'entreprise Ecoloxia groupe environnemental inc.* pour la fourniture et l'installation de deux conteneurs semi-enfouis à chargement frontal au coût de 18 463 \$ plus taxes et transport; Également résolu d'acquitter la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 527-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE LONGEANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE AFIN DE PROTÉGER SON INTÉGRITÉ ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN QUINZE (15) ANS

17-08-18

-Adoption du règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité; considérant que le Conseil a fait préparer des plans et devis pour la réalisation de ces travaux en 2017; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 346 976 \$; considérant que les deux conditions exigées à l'article 1061 du Code municipal du Québec qui permettent à la municipalité de ne requérir que l'approbation du ministre des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* sont réunies; considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 3 juillet 2018 par la conseillère Myriam Cournoyer; considérant qu'un projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018; considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le n° 527-2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 528-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle.

-Dépôt du projet de règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 528-2018 concernant la Gestion contractuelle.

RÈGLEMENT N° 529-2018 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

-Dépôt du projet de règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 529-2018 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RÈGLEMENT N° 530-2018 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

-Dépôt du projet de règlement no 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 530-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

18-08-18

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-Association des artisans du Bas-Richelieu, salon des métiers d'art

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *l'Association des artisans du Bas-Richelieu, salon des métiers d'art*, après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 125 \$.

ADOPTÉE

19-08-18

-Demande don ou commandite Fondation du Cégep

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *la fondation du Cégep de Sorel-Tracy relativement à la 29^e campagne de l'Opération Nez Rouge Sorel-Tracy 2018*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Pierre Robitaille : réglementation concernant le bruit après 23 h.

Laurent Latraverse : vitesse sur l'eau et présence policière, acquisition du lot 4 800 334, fête des Sainte-Annois.

Georges Dutil : acquisition des lots 4 800 680 et 4 800 776.

20-08-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 23.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »